Image not found or type unknown

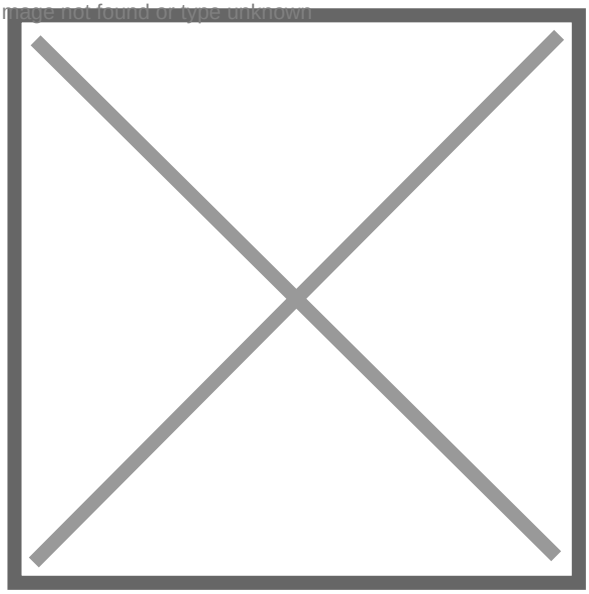

# Pension alimentaire à enfant majeur

Par **demaiziere chantal**, le **02/09/2008** à **23:36**

Jusqu'à quel âge est-on tenu de payer une pension alimentaire à un enfant majeur qui se complait dans des "études de musique", qui a des revenus, paie un loyer de 750 euros sur PARIS, part en vacances à l'étranger, possède une voiture ?. AGE DE L'ETUDIANT 27 1/2 ANS ?

Par **Tisuisse**, le **02/09/2008** à **23:52**

Si le majeur poursuit des "études sérieuses" dit le code civil ET s'il ne peut subvenir seul à ses besoins, alors la pension alimentaire cesse d'être due. Voyez ce problème avec le JAF, seul compétent pour trancher.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés